

La législation québécoise sur l'affichage a été adoptée sans l'Accord, tout comme s'est fait d'ailleurs le recours au pouvoir de dérogation par le Québec, l'Alberta et la Saskatchewan. L'adoption de l'Accord du lac Meech n'a aucune incidence sur ces mesures, mais son rejet, particulièrement s'il est considéré comme un geste contre le Québec, élimine pratiquement toute possibilité que le Québec adoucisse sa position sur la législation linguistique ou sur le recours au pouvoir de dérogation. Si l'on veut que les gens fassent preuve de souplesse, il faut leur ouvrir la porte et non leur indiquer la porte de sortie.

Pour terminer, je tiens à parler des véritables bénéficiaires de l'adoption de l'Accord du lac Meech. Certains critiques prétendent qu'il s'agit d'un "Accord pour le Québec". Pour être plus précis, il s'agit d'un "Accord pour le Canada" -- et oui, je pense que l'Accord est dans l'intérêt du Québec, mais il est également dans l'intérêt du Manitoba, de l'Alberta et du Canada, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'exclusion d'une province de la Constitution du pays est un symbole de désunion; lorsque cette province a une tradition indépendantiste, cela peut devenir une invitation à la séparation.

Deuxièmement, sur le plan pratique, l'exclusion du Québec empêche toute réforme constitutionnelle. Nous avons pu nous en rendre compte dans le cas des droits des autochtones. Le Québec, n'étant pas signataire de la Constitution, a décidé de ne pas participer aux conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones de 1983 à 1987. Son absence a contribué à la non-adoption de réformes. Le Québec continuera à ne pas participer aux conférences constitutionnelles tant qu'il sera tenu à l'écart de la formule de modification. Le Manitoba ferait de même s'il était la province exclue. De plus, sur de nombreuses questions constitutionnelles, les autres provinces mettraient le pays en danger si elles agissaient sans le Québec, et ce, même si elles constituaient une majorité de sept provinces et représentaient 50 % de la population. Elles préfèrent donc ne pas agir.

Dans le cas des questions pour lesquelles le Québec a un droit de veto -- comme pour la réforme du Sénat selon bon nombre d'entre nous --, rien ne bougera tant que le Québec sera exclu de la Constitution.

Si vous tuez l'Accord du lac Meech, vous pouvez dire adieu à la réforme du Sénat et à d'autres questions pour lesquelles le pays doit pouvoir compter sur toutes les provinces.

Troisièmement, et j'ai abordé la question plus tôt, personne ne peut prévoir leur réaction, mais les investisseurs, canadiens ou étrangers, verraient le Canada d'un oeil différent si nous ravivions les divisions des dernières décennies.

Notre capacité de chercher des compromis créatifs dans le monde souffrirait inévitablement de la présence de dissensions fondamentales au Canada.